

■ **Matli Jean-Pierre**, à Prilly, commerce de produits alimentaires, vins, boissons alcoolisées et spiritueux (FOSC du 22.02.1996, p. 1050). Par décision du 8 avril 2004, le Président du Tribunal de l'arrondissement de Lausanne a prononcé la faillite du titulaire.

Journal no 5146 du 18.05.2004
(02275060 / CH-550.0.063.773-8)